

Drogue et responsabilité pénale : le scandale du tout-permis

Article rédigé par *Le Figaro*, le 19 avril 2021

Le porte-parole du gouvernement a défendu la volonté d'Emmanuel Macron de «changer la loi» sur la responsabilité pénale en cas de prise de stupéfiants. «La drogue ne peut pas être un permis de tuer», estime Attal.

Si la loi n'est pas bonne, alors il faut la changer. Tel est, en substance, le discours de l'exécutif depuis que la Cour de cassation a confirmé l'irresponsabilité pénale du meurtrier de la sexagénaire juive Sarah Halimi, assassinée en 2017 à Paris, balayant ainsi la possibilité d'un procès, que souhaitait la famille de la victime. Interrogé ce lundi matin sur [Europe 1](#), Gabriel Attal a fait remarquer qu'après cette décision, «*un principe de non-rétroactivité*» s'appliquait. Avant d'ajouter que, «*si au moins, cette affaire peut nous permettre de faire évoluer notre droit pour qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire, ce sera un progrès*».

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.lefigaro.fr/politique/affaire-sarah-halimi-la-drogue-ne-peut-pas-etre-un-permis-de-tuer-estime-att>